



Règlement du championnat interclubs Nationale 3 jeunes Bretagne 2022

Validé par le Comité Directeur de la Ligue le 27 janvier 2022

Préambule	2
1. Organisation générale	2
1.1. Structure	2
1.2. Déroulement de la compétition	2
1.4. Engagements.....	2
2. Organisation de la compétition.....	3
2.1. Directeur de la compétition	3
2.2. Directeur de groupe	3
2.3. Calendrier	3
2.4. Responsable des matches	3
2.5. Arbitres	3
3. Déroulement des matches.....	3
3.2. Attributions des couleurs	3
3.3. Cadence	3
3.7. Composition des équipes	3
3.7.f) Participation dans plusieurs équipes	3
3.8. Forfaits sportifs	4
4. Résultats / classements.....	4
4.2. Points de match	4
4.5. Appels sportifs	4
5. Protocole sanitaire	4
Annexe : détail des rencontres	4
Ronde n°1 (quarts de finale)	4
Ronde n°2 (demi-finales) Tableau principal	5
Tableau consolante	5
Ronde n°3 (matches de classement)	5

Préambule

Le championnat de Nationale 3 jeunes de Bretagne est régi par les règles générales du championnat de France interclubs jeunes de la Fédération Française des Echecs.

C'est la plus basse division du championnat de France des clubs pour la Ligue de Bretagne.

Ce règlement précise les particularités de la Ligue de Bretagne pour la Nationale 3 jeunes. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé, il convient de se référer au règlement du Championnat National.

Les modifications apportées au règlement de la saison précédente figurent [en bleu](#).

1. Organisation générale

1.1. Structure

Le championnat de Nationale 3 est composé d'un groupe de 8 équipes de 4 joueurs.

Les équipes participant au championnat de Nationale 3 sont désignées par les Comités Départementaux (deux équipes par Comité Départemental). Les responsables des jeunes des Comités Départementaux transmettent au Directeur des Jeunes les noms de leurs deux équipes au plus tôt.

Si un Comité Départemental ne présente pas deux équipes, le Directeur des Jeunes pourra procéder à des repêchages parmi les équipes des autres championnats départementaux, en privilégiant les championnats départementaux les plus nombreux et les équipes les mieux classées.

[Le championnat \(3 rondes\) est organisé selon le système Coupe, sur une journée.](#)

[Le détail du tableau de la coupe se trouve en annexe du présent règlement.](#)

[Au plus tard la veille du quart de finale, le Directeur de Groupe procède au tirage au sort.](#)

[Les équipes sont réparties dans deux chapeaux A et B. Les équipes d'un même département doivent impérativement être placées dans un même chapeau afin de ne pouvoir s'affronter à la première ronde du championnat. Dans le cas plusieurs combinaisons sont possibles pour la composition des deux chapeaux, un premier tirage est effectué pour déterminer quels départements sont associés.](#)

[Lors du tirage, les équipes de chaque chapeau se voient attribuer un numéro de 1 à 4. Si l'équipe tirée en 2 appartient au même département que celle tirée en 1, elle se voit attribuer le numéro 3.](#)

1.2. Déroulement de la compétition

Le vainqueur du championnat de Nationale 3 accède automatiquement à la Nationale 2.

Les repêchages suivants, transmis à la Fédération par le Directeur des Jeunes, se font dans l'ordre du classement du championnat.

1.4. Engagements

Les ententes entre clubs, telles que définies à l'article 11 des Règles Générales de la Fédération, [ne](#) sont [pas](#) autorisées à participer au championnat.

L'inscription au championnat est gratuite.

En s'inscrivant au championnat, les équipes acceptent l'intégralité du présent règlement, y compris les spécificités et les clauses particulières de la Ligue.

2. Organisation de la compétition

2.1. Directeur de la compétition

Le Directeur des Jeunes de la Ligue est responsable de l'évolution de l'ensemble du championnat et en désigne le Directeur de Groupe. Il confirme les classements provisoires et établit le classement final.

2.2. Directeur de groupe

Les décisions concernant les litiges réglés par le Directeur de Groupe sont notifiées aux intéressés par courrier électronique avec copie aux Directeurs des Jeunes de la Ligue.

2.3. Calendrier

La date du championnat est fixée par la Direction Technique de la Ligue.

2.4. Responsable des matches

Le responsable des matches est chargé de la transmission des résultats au Directeur de Groupe le jour même après chacune des 3 rondes de la journée afin que les résultats soient saisis sur le site de la Fédération.

La transmission des procès-verbaux des rencontres et des feuilles de partie par voie postale n'est pas nécessaire, sauf réclamation.

2.5. Arbitres

L'arbitre doit être Arbitre FE2, FE1, FO2, FO1 ou FC. En cas d'absence d'arbitre, la personne faisant fonction d'arbitre doit être titulaire d'une licence A ayant l'aval du Directeur Régional de l'Arbitrage.

3. Déroulement des matches

3.2. Attributions des couleurs

Pour la première ronde, l'équipe d'un match tirée en premier a les Blancs sur les échiquiers 1 et 3, et les Noirs sur l'échiquier 2.

L'équipe première nommée a les Noirs à l'échiquier 4 pour la première partie et les Blancs pour la deuxième.

Pour le match suivant, l'équipe ayant le numéro le plus faible change de couleur.

3.3. Cadence

La cadence est de (dérogation accordée par la Commission Technique Fédérale le 13/09/2019) :

- 50 min. et 10 secondes par coup pour les échiquiers 1 à 3
- 25 min. et 5 secondes par coup pour l'échiquier 4

3.7. Composition des équipes

3.7.f) Participation dans plusieurs équipes

La Nationale 3 est la plus basse division du championnat de France jeunes des clubs pour la Ligue de Bretagne. En conséquence, les matches disputés dans les championnats organisés par les Comités Départementaux ne doivent pas être pris en compte.

3.8. Forfaits sportifs

Sauf événement exceptionnel dûment justifié reconnu par le Directeur du championnat, tout forfait d'une équipe sera sanctionné par une amende (une seule en cas de rassemblement) de 25€.

Le non-paiement des amendes dans le délai fixé entraîne l'exclusion du championnat la saison suivante.

Une équipe qui aura déclaré forfait pourra se voir refusée la participation au championnat la saison suivante (en cas de désignation par son Comité Départemental).

4. Résultats / classements

4.2. Points de match

Le gain du match est attribué à l'équipe totalisant plus de points que l'équipe adverse.

En cas d'égalité, le score des matches opposant les joueurs de l'échiquier 4 est utilisé comme départage, puis le score du match des joueurs à l'échiquier 3, puis le score du match des joueurs à l'échiquier 2.

En cas de nouvelle égalité, le gain est attribué à l'équipe dont la somme des Elo est la plus faible, puis, en cas d'égalité, à l'équipe dont l'âge moyen des 4 joueurs est le plus faible.

4.5. Appels sportifs

Les litiges sont tranchés par une Commission d'Appels composée par le Directeur des jeunes de la manière suivante :

- le Directeur des jeunes ou son représentant,
- l'arbitre,
- un représentant de chaque département.

Les membres de la Commission d'Appels ne peuvent délibérer sur des litiges les concernant ou concernant leur club.

5. Protocole sanitaire

Les joueurs, organisateurs et arbitres sont tenus de respecter strictement les consignes édictées par les autorités suivantes :

- l'Agence régionale de Santé Bretagne ;
- la Préfecture du département où se déroulent les rencontres, éventuellement la Préfecture des départements des équipes lorsqu'elles se déplacent ;
- les collectivités territoriales qui prêtent ou louent les locaux dans lesquels se tiennent les rencontres ;
- la Fédération Française des Échecs

En cas de modification des consignes des autorités sanitaires, de la Fédération Française des Echecs ou des collectivités territoriales, le protocole sanitaire pourra être assoupli ou renforcé.

Annexe : détail des rencontres

Ronde n°1 (quarts de finale)

- Quart n°1 : [chapeau A n°1] vs [chapeau B n°1]
- Quart n°2 : [chapeau A n°2] vs [chapeau B n°2]
- Quart n°3 : [chapeau A n°3] vs [chapeau B n°3]
- Quart n°4 : [chapeau A n°4] vs [chapeau B n°4]

Ronde n°2 (demi-finales)Tableau principal

- Demi n°1 : [vainqueur quart n°1] vs [vainqueur quart n°2]
- Demi n°2 : [vainqueur quart n°3] vs [vainqueur quart n°4]

Tableau consolante

- Demi n°1 : [perdant quart n°1] vs [perdant quart n°2]
- Demi n°2 : [perdant quart n°3] vs [perdant quart n°4]

Ronde n°3 (matches de classement)

- Finale : [vainqueur demi n°1] vs [vainqueur demi n°2]
- Match pour la 3^e place : [perdant demi n°1] vs [perdant demi n°2]
- Match pour la 5^e place : [vainqueur consolante demi n°1] vs [vainqueur consolante demi n°2]
- Match pour la 7^e place : [perdant consolante demi n°1] vs [perdant consolante demi n°2]